

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-10-8-3

Séance du vendredi 23 octobre 2020

AIDES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LIES A LA JEUNESSE ET A LA VIE SCOLAIRE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-8-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'Education et de la Jeunesse en 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Education et de la Jeunesse du 2 octobre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue, pour 2020, les subventions de fonctionnement suivantes (conformément à l'annexe 1 à la présente délibération) :
 - 8 000 € à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin pour le financement du poste FONJEP ;
 - 8 000 € à l'Association Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne du Haut-Rhin (MRJC) pour le financement du poste FONJEP ;
 - 8 000 € à l'Union départementale des Centres Socio-Culturels pour le financement du poste FONJEP ;
 - 8 000 € à la Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin pour le financement du poste FONJEP ;
 - 500 € à l'Association « Les amis de Marcel RUDLOFF » ;
 - 2 000 € à l'Association « Entreprendre pour Apprendre Grand Est » pour l'organisation du 12^{ème} Championnat des mini-entreprises auquel deux collèges Haut-Rhinois ont pris part.
- Approuve la reconduction du partenariat avec l'Institut Sciences Po Strasbourg pour le Programme d'Etudes Intégrées des collèges pour la période 2020 à 2021,
 - en approuvant la convention jointe en annexe 2 à la présente délibération et en autorisant le Président du Conseil départemental à la signer.
 - en allouant un soutien global de 8 000 €, soit 1 000 € par collège partenaire, à l'Université de Strasbourg dont l'Institut Sciences Po Strasbourg est l'une des composante.
- Précise que les dépenses susvisées, d'un montant global de 42 500 €, seront prélevées du budget départemental 2020 sur les imputations suivantes :
 - Programme E755 ligne 65-28-6574-26273-003 pour les Associations « Les amis de Marcel RUDLOFF » et « Entreprendre pour Apprendre Grand Est » ;
 - Programme E755 ligne 65-28-65738-26273-003 pour l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg ;
 - Programme E741 ligne 65-33-6574-2577-003 pour les postes FONJEP.

Précise que toutes ces subventions susvisées feront l'objet d'un versement unique.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité